



CNMIS

MARQUE NF MATERIELS DE DETECTION INCENDIE



Organisme certificateur : Association Française de Normalisation
AFNOR - Tour Europe - 92049 PARIS LA DEFENSE cedex
Tél. : (1).55. - Télex 611974F - Fax : (1) 42.91.56.56.
Organisme mandaté : Comité National du Matériel d'Incendie et de Sécurité
CNMIS - 16 avenue Hoche - P75008 PARIS
Tél. : (1) 42.89.17.72. - Fax : 45.63.40.63.

DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF
N° TS 102 (A1)

La Société : CERBERUS GUINARD

N° d'enregistrement de la demande : 950857
Norme NF S 61950 de novembre 1985
NFS 61936 de décembre 1990

Pour son usine de : WITTELSHEIM(68310)

Correspondant CNMIS : José CAMPO
Tél. : 01 53 89 00 48 Fax : 01 45.63.40.63

est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la Marque NF et du Règlement Particulier NF Matériels de détection d'incendie pour les matériels désignés ci-dessous :

- Désignation technique : **Tableau de signalisation sous surveillance humaine**
- Désignation commerciale : **TGC 4-10 CE**
- Références et date du procès-verbal d'essais : **N°DH 920070, DH 920070A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L**
- Fonctions supplémentaires : **Néant**
- Modifications : **Fiche Technique 523 du 26 09 1997**

Cette décision dispense le titulaire de la présentation des procès-verbaux de conformité aux normes pour les produits ci-dessus.



PARIS, le 1er octobre 1997

Le CNMIS
Le Directeur,

Denis CLUZEL



Cette décision annule et remplace toute attestation antérieure.
Le droit d'usage de la marque NF est accordé, sous réserve des contrôles effectués par l'AFNOR ou le CNMIS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au règlement particulier.